

E 2800(-)1990/106/21
[DoDiS-15227]

Notice interne du Chef du Département politique, M. Petitpierre

ENTRETIEN AVEC M. GUERRA, AMBASSADEUR DU PORTUGAL,
LE MARDI 23 MAI 1961, À 15 H 45

[Berne, 23 mai 1961]

M. Guerra revient me voir au sujet de l'activité des terroristes en Angola¹. Il a été informé par son Gouvernement qu'il y aurait en Suisse des dirigeants du mouvement des populations de l'Angola qui chercheraient à exercer une activité dans notre pays contre le Portugal. Depuis notre dernier entretien², M. Guerra a reçu M. Walter Artho, président de l'Association des étudiants de l'Université de Fribourg, qui connaît les dirigeants de l'UPA³ et voudrait jouer le rôle d'intermédiaire entre eux et les autorités portugaises, dans l'esprit du Réarmement moral, semble-t-il.

M. Guerra me donne le nom de deux personnes – qui n'en sont peut-être qu'une – qui figure sur la note ci-jointe⁴. Ce ou ces personnages sont peut-être en contact avec M. Artho. Le Gouvernement portugais demande que nous empêchions que dans notre pays des représentants des mouvements terroristes angolais exercent une activité dirigée contre le Portugal.

1. Cf. N° 135 dans le présent volume et le rapport de R. Gottraux à F. Brenni du 14 avril 1961, E 2300(-)1000/716/215 (DoDiS-15223).

2. Du 12 mai 1961, cf. la notice de M. Petitpierre du 12 mai 1961, non reproduite.

3. Union des Populations de l'Angola. Sur W. Artho, cf. la notice de E. Brügger du 16 mai 1961, E 2001(E)1976/17/48 (DoDiS-15225).

4. Cette notice est jointe uniquement à la copie de la notice de M. Petitpierre du 23 mai 1961, E 2001(E)1976/17/48. En voici le texte: Savimbi Yonas, 4, Avenue d'Echallens, Lausanne; Malheiro Jonas, Etudiant en médecine à l'Université de Fribourg, Portugais; passeport portugais valable jusqu'en septembre 1962. Il s'agit bien d'une seule et même personne, Malheiro étant le nom portugais de J. Savimbi, cf. PV de la Police de sûreté de Fribourg du 23 juin 1961, *ibid.* (DoDiS-15320).



Au cours de l'entretien, je demande à M. Probst si M. Artho a été reçu au Département. C'est le cas. Le Ministère public a été informé de cette affaire et a ouvert une enquête, dont le résultat n'est pas encore connu.

M. Guerra demande que, dès qu'il y aura un résultat et qu'on saura si réellement des représentants des mouvements nationalistes angolais exercent une activité en Suisse, il en soit informé, soit directement, soit par l'intermédiaire de son Ambassade. Lui-même doit se rendre à Genève ces jours prochains.

Au cours de l'entretien, je déclare à M. Guerra que nous accordons largement l'hospitalité aux étrangers qui viennent chez nous, mais que nous n'admettons pas qu'ils exercent une activité politique contre des pays tiers. Nous chercherons à nous renseigner sur l'activité que peuvent déployer les personnes dont les noms nous ont été indiqués⁵.

5. Cf. le PV de la Police de sûreté de Fribourg du 23 juin 1961, *ibid.* (DoDiS-15320).